

EAU | Le 30 novembre l'Association des irrigants des régions méditerranéennes françaises a organisé une journée technique dans les Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec la chambre d'agriculture.

Le stockage de l'eau, un enjeu d'avenir

L'Association des irrigants des régions méditerranéennes françaises (AIRMF) a été créée en 2004 afin de contribuer à la reconnaissance des spécificités de l'utilisation agricole de l'eau dans les régions de climat méditerranéen. Elle regroupe des chambres d'agriculture départementales et régionales d'Occitanie et Sud-Paca, des SAR (SCP et BRL), des ASA et leurs fédérations.

Elle organise régulièrement des journées techniques dont la dernière avait lieu le 30 novembre autour de la question du stockage de l'eau en partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et la Société du canal de Provence (SCP).

Plus de trente participants, venus des Pyrénées Orientales jusqu'aux Hautes-Alpes, se sont réunis à Forcalquier pour échanger sur un sujet plus que jamais d'actualité sur le terrain comme dans les institutions, notamment dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique.

Une solution de substitution adaptée au contexte local

Cette journée a permis d'insister sur le contexte particulier de réalisation des retenues collinaires dans le département. Des études portées au début des années 2010 par le Parc naturel régional du Luberon (PNR) ont montré que les bassins du haut Calavon et du Largue présentaient un déficit chronique entre les ressources disponibles et les prélèvements, essentiellement à l'étiage (de juillet à septembre). « À la suite de ce constat, les chambres d'agriculture (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence, ndlr) et le PNR du Luberon ont réussi à mobiliser les Départements pour que la SCP étudie les différentes possibilités de substitution des prélèvements agricoles. Les retenues de substitution n'étaient une solution parmi d'autres. Au final, c'est la solution qui présentait le meilleur rapport coût/bénéfice », rappelle Julie Lebeau, chargée de mission à la chambre d'agriculture bas-alpine. C'est ce long travail partagé entre tous les acteurs depuis les constats jusqu'aux pistes de solutions qui a permis de faire accepter cette solution de substitution de petites rete-



Les participants ont pu échanger avec le maître d'œuvre sur une retenue appartenant à Éric Chaillol située sur la commune de Villemus.



Ils ont ensuite pu effectuer une visite du barrage de la Laye afin d'y évoquer les enjeux réglementaires.



nues. Les possibilités d'accompagnement financier offertes par le Programme de développement rural régional, les fonds FEADER 2014-2020 et les contreparties de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la région Sud-Paca ont permis de passer assez rapidement de la réflexion à l'action. Cinq ans après les conclusions de l'étude, ce sont aujourd'hui dix retenues collinaires financées par le Fonds européen agricole pour le

développement rural ainsi qu'un raccordement au réseau du SIIRF qui ont été validés et qui sont, pour la plupart, déjà opérationnels. Mais ce succès ne repose pas uniquement sur un alignement de calendrier. « Des études techniques pour identifier les sites les plus appropriés en passant par les autorisations administratives voire les études d'incidence Natura 2000, ces projets prennent du temps et nécessitent pour les agriculteurs un accompagnement de tous les instants. C'est ce que nous avons fait », insiste Fabienne Guyot, chargée d'étude à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. C'est également ce qui a été confirmé par un exploitant : « sans la chambre d'agriculture, nous n'y serions jamais arrivés ».

Enjeux environnementaux et réglementaires

Les réalisations ont été illustrées en se rendant sur deux exploitations bénéficiaires à Reillanne et Villemus. Ces visites ont notamment été l'occasion d'échanger sur deux aspects de ces projets. Tout d'abord le rôle et l'intérêt pour les exploitants de

recruter également un maître d'œuvre pour suivre le chantier. Christophe Delaunay, de la SCP a ainsi pu témoigner de son implication en tant que maître d'œuvre sur un des chantiers.

Dans tous les projets, les exploitants et la chambre d'agriculture se sont employés à respecter la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Ainsi des sites ont été abandonnés au regard des enjeux environnementaux, les projets sont toujours réalisés sur des parcelles agricoles... Mais dans un nombre limité de cas, des atteintes à la biodiversité n'ont pu être évitées. Des compensations ont donc été mises en œuvre : restauration de zones humides (sur le double de la surface impactée), réimplantation d'espèces patrimoniales... Le suivi de l'impact des créations de retenue sur la biodiversité et le suivi obligatoire des mesures compensatoires sont réalisés par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) dans le cadre d'un partenariat. « Avec la disparition des mares naturelles, ces ouvrages anthropiques peuvent aujourd'hui servir de zone de repos pour les espèces migratrices. C'est à ce titre que nous avons voulu

travailler sur une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception et gestion de ces ouvrages », complète Elsa Huet-Alègre de la LPO-Paca.

Parce que la question du stockage ne repose pas uniquement sur des petits ouvrages, une visite sur le site du barrage du SIIRF sur la Laye a permis d'aborder les enjeux réglementaires des grands barrages. Les équipes de la SCP, concessionnaire du barrage ont ainsi présenté les procédures de suivi et maintenance de ce type d'ouvrage et les relations avec la Dreal en charge du contrôle de la sécurité des barrages. Enfin, Noël Piton, investi dans la gestion du réseau du SIIRF, a abordé le sujet des investissements de mise aux normes de ces ouvrages illustrés par le projet de nouvel évacuateur de crues. « En 18 mois, les études de type PRO ont fait passer le budget de travaux de 5 à 8 M € et le plan de financement n'est bouclé qu'à 60 % », expliquait-il. Une menace forte pour ce réseau qui dessert de l'eau à potabiliser pour des communes et domine 3 000 ha de terres agricoles. ■

Julie Lebeau, CA 04



Ils ont également examiné la prise d'alimentation et le dispositif de maintien du débit réservé sur la retenue de Villemus.